

CA du 12 décembre 2018

Actualités

- P. Thévenot est candidat aux élections professionnelles en Alpes du Nord
- accord sur le télétravail des praticiens : les médecins du travail en sont exclus

Le SNPMA ne valide cet accord que s'il concerne l'ensemble des praticiens.

- imbroglio en Normandie : le poste de médecin coordonnateur pourrait revenir à un candidat du Régime Général malgré ses prétentions salariales bien au-dessus de la Convention Collective, mais la candidate MSA ne peut être nommée pour des raisons de GVT : il n'y a pas de points disponibles au niveau local !

Approbation du CR du CA du 07/11/18

Approuvé à l'unanimité

Situation des comptes

Le solde reste positif

La note de l'avocat s'élève à 5 500 €

Les cotisations rentrent difficilement

Point sur les décisions

L'article sur la retraite a été intégré sur le site

Communication

Circulaire : point sur les articles à diffuser dans la circulaire de janvier :

Site internet : le rapport emploi/rémunération et le rapport sur la formation seront mis en ligne sur le site (assorti d'un commentaire)

Envoi de mails en nombre : une relance ciblée est possible

Affaires individuelles (défendues par le syndicat)

Solde de tous comptes amputés de jours de congés non pris

Non application de la CC dans le cadre d'un licenciement pour inaptitude

Questions diverses

La date de l'AG 2019 (exercice 2018) est fixée au 20 mars 2019 à 14h00

Dates des Conseils d'Administration : 5 février, 20 mars, 6 juin, 5 juillet, 6 septembre